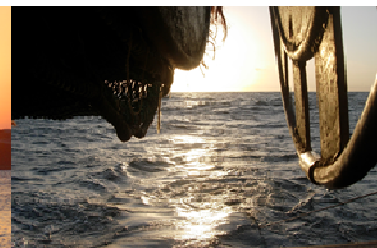




Site NATURA 2000 Côte de granit rose – Sept-Îles

Analyses de risques liées à la pêche professionnelle

GT RNN Sept-Îles – 3 juin 2019




- 1. Présentation du contexte**
2. Résultats de l'analyse de risques

Code de l'environnement :

Prévoit l'évaluation des incidences pour certaines activités listées s'exerçant dans les sites Natura 2000

Loi biodiversité 2016 (+ circulaire 30 avril 2013) :

Les activités de pêche [...] dans les sites Natura 2000 font l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 [...]. Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires pour assurer que ces activités ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.



Evaluation des risques pêche/habitats (selon une méthode nationale – MNHN)

Propositions de mesures (en fonction des risques et objectifs de conservation)

Harmonisation à l'échelle de la façade (pilotage DIRM) → cohérence entre sites

Intégration des analyses dans le DOCOB (après avis du Comité de pilotage)

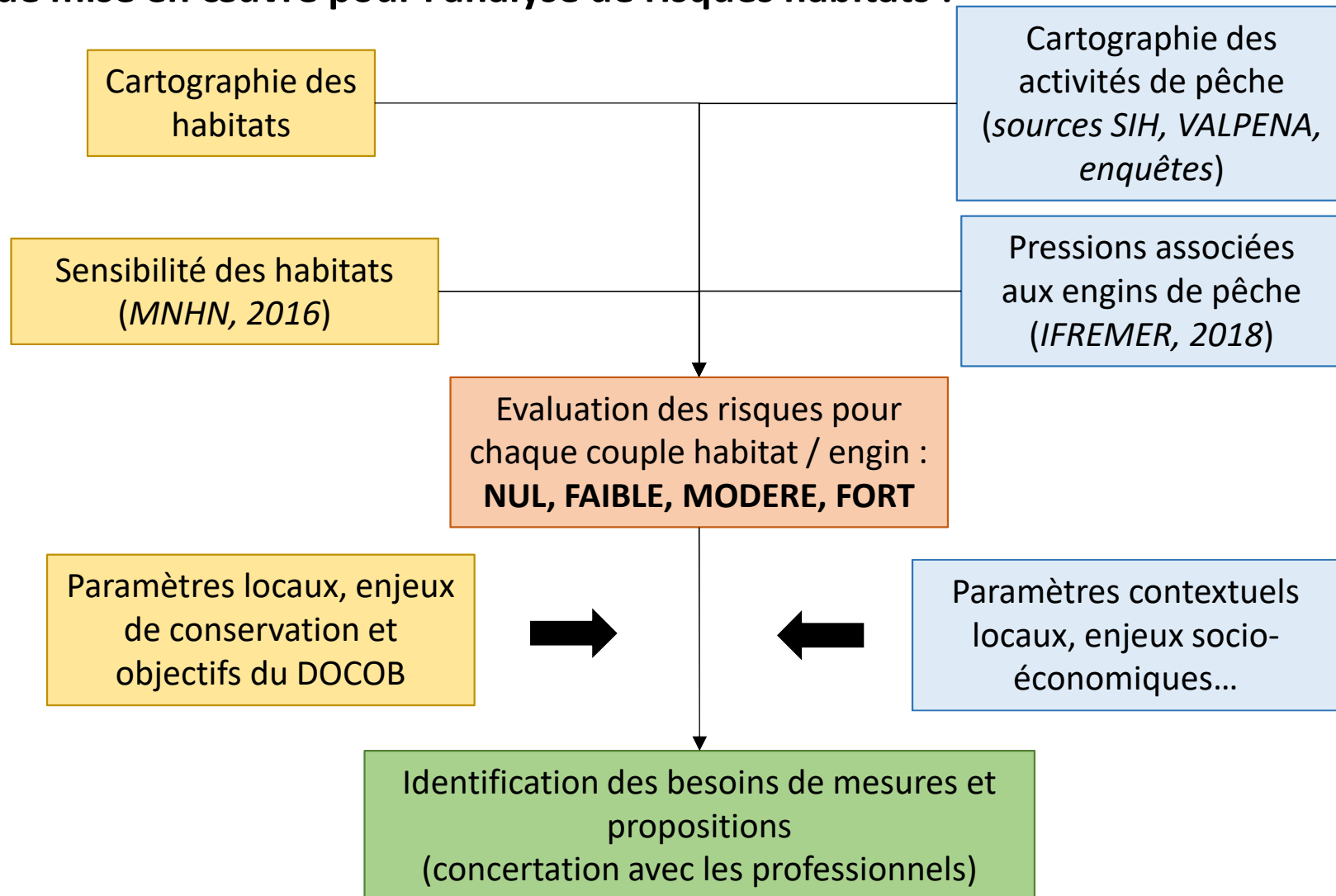
Accord du préfet compétent en matière de pêche maritime et approbation du ou des préfets compétents pour la gestion des sites N2000

Méthode de l'analyse de risques

Analyse des risques réalisée **sur les enjeux liés aux habitats**.

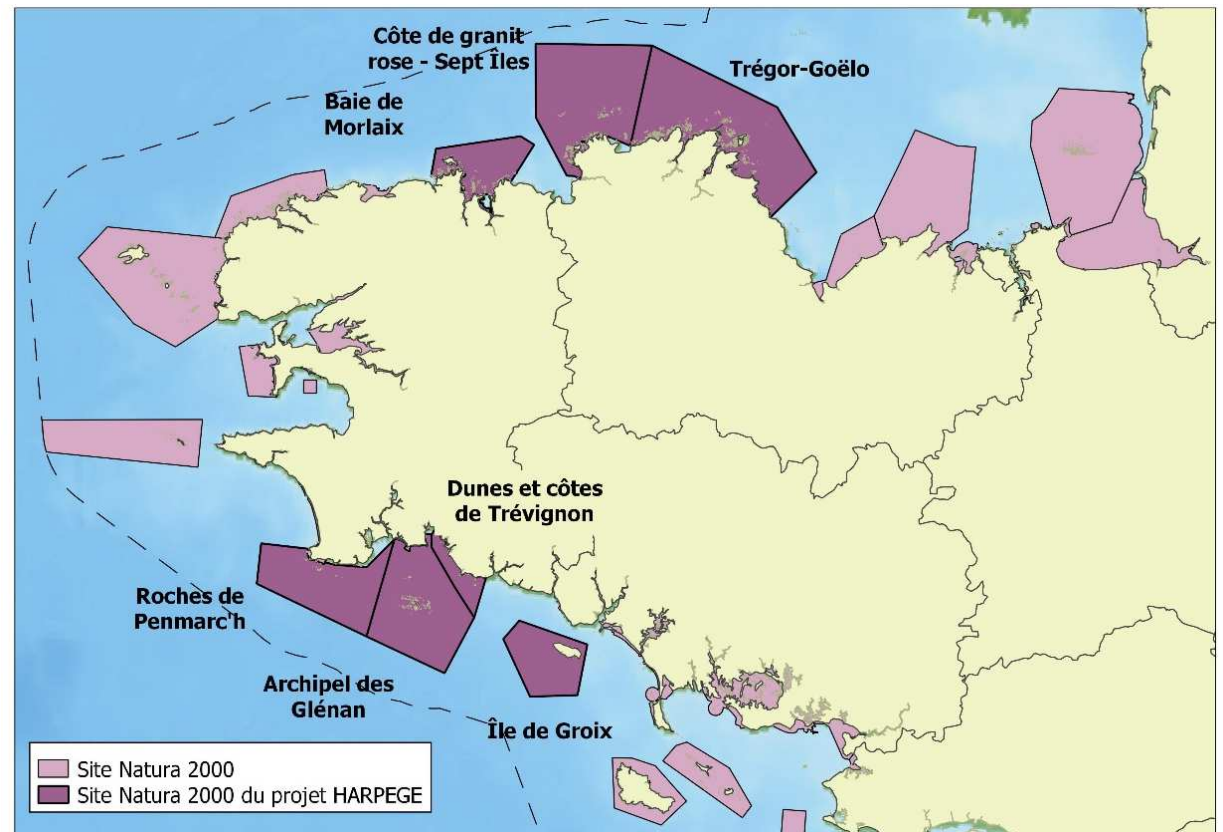
Les risques sur les espèces n'ont pas été étudiés en l'absence de méthode validée au niveau national.

Méthode mise en œuvre pour l'analyse de risques habitats :



Contexte opérationnel : le projet HARPEGE

- Habitats Natura 2000, Analise de Risques relatives à la PEche professionnelle en Bretagne et propositions de Gestion
- **Objectif** : réalisation des analyses de risques liés à la pêche dans 7 sites Natura 2000 bretons (+ étape de propositions de mesures de gestion pour 3 d'entre eux)
- Projet porté par le CRPMEM Bretagne, en partenariat avec l'AFB
- Financement par le FEAMP
- De mars 2016 à décembre 2018
- **COPIL HARPEGE** : Comités des pêche, AFB, DIRM, DREAL, Premar, (DMLs, opérateurs)



Contexte opérationnel : le projet HARPEGE

- Analyses de risques menées sur les sites Côte de granit rose-Sept-Îles et Trégor-Goëlo
 - ➔ Cartes à l'échelle des 2 sites, mais propositions adaptées à chaque site (enjeux locaux, contexte spécifique...)
- **Rappel du calendrier**
 - 2017 : analyse des risques (croisement de données)
 - Janvier 2018 : enquêtes complémentaires auprès des pêcheurs
 - Avril 2018 : GT restitution de l'analyse (professionnels, Etat, opérateurs)
 - Juillet 2018 : COPIL HARPEGE, validation des risques et besoins de mesures
 - Juillet-novembre 2018 : concertation avec les professionnels (6 réunions), échanges réguliers AFB / CRPMEM / services de l'Etat
 - Décembre 2018 : COPIL HARPEGE de finalisation des propositions de mesures
 - 2 mai 2019 : validation des propositions en COPIL Natura 2000
 - A venir : validation en Conseil CDPMEM 22, commissions/bureau CRPMEM + intégration dans les délibérations

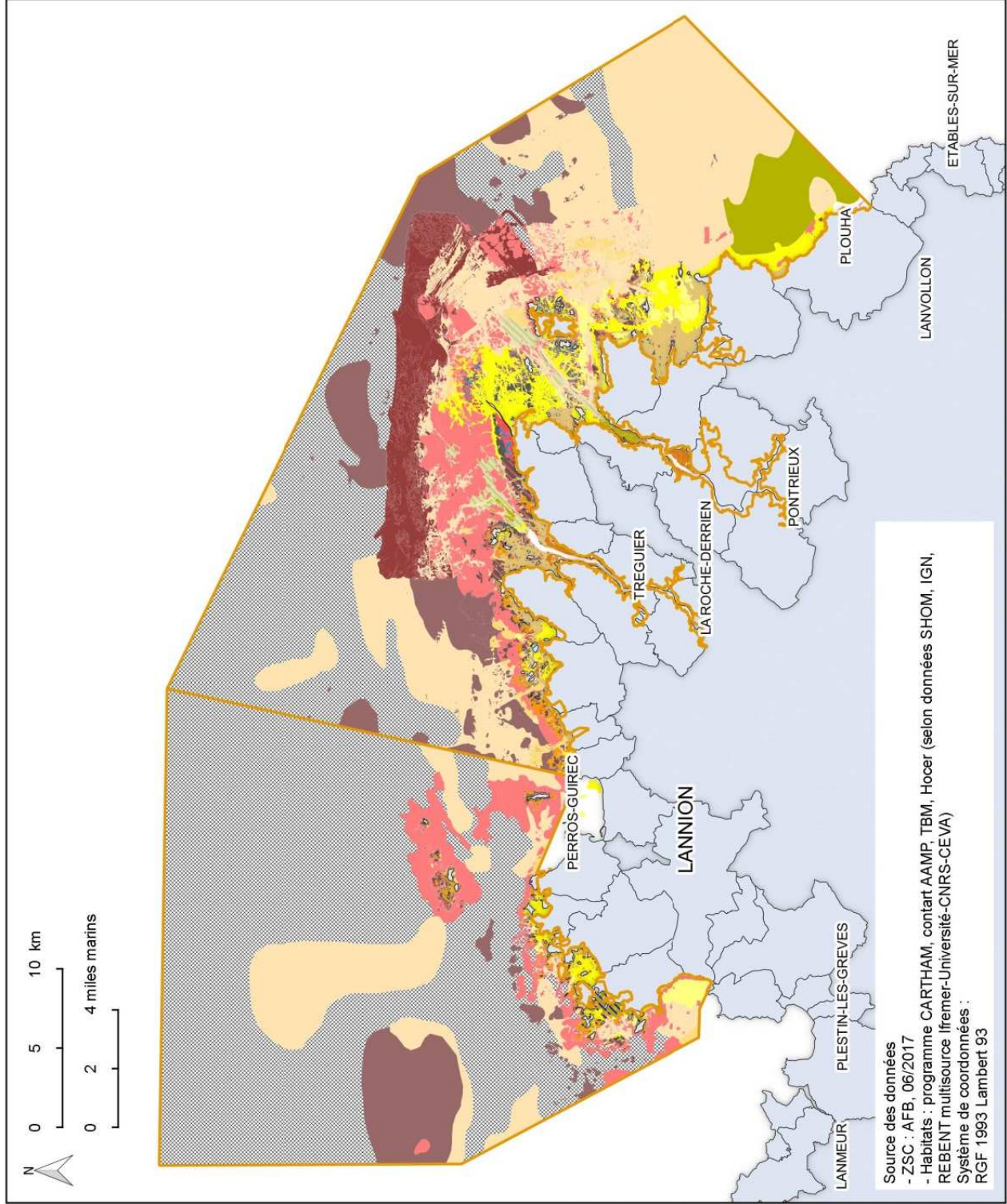


SITES NATURA 2000 DE TRÉGOR - GOËLO ET DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE - SEPT ÎLES

Habitats élémentaires

EDITEE LE :

1/2018



Zones Spéciales de Conservation

Habitats élémentaires

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina*
- 1110-2 - Sables moyens dunaires
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maerl
- 1130-1 - Siltke en mer à marées
- 1140 - P17 - Retenues d'eau sur sédiments
- 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1140-1 - Sables des hauts de plage à Tailfres
- 1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plage à *Orchestia*
- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés
- 1160-1 - Vasières infralittorales
- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux, Bancs de maerl
- 1170-1 - La roche supralittorale
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité
- 1170-2/3 - La roche médiolittorale en mode abrité / La roche médiolittorale en mode exposé
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité
- 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes
- 1170-9 - Les champs de blocs
- 1170-R09 - Récifs - Roches et blocs circalittoraux
- 1170-R09.01.01 - Récifs - Roches et blocs circalittoraux côtiers à gorgones [*Eunicella verrucosaj* et 1210/1330 ? - Végétation annuelle des lasses de mer ou prés salés ?
- Pas de correspondance
- Non renseigné

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

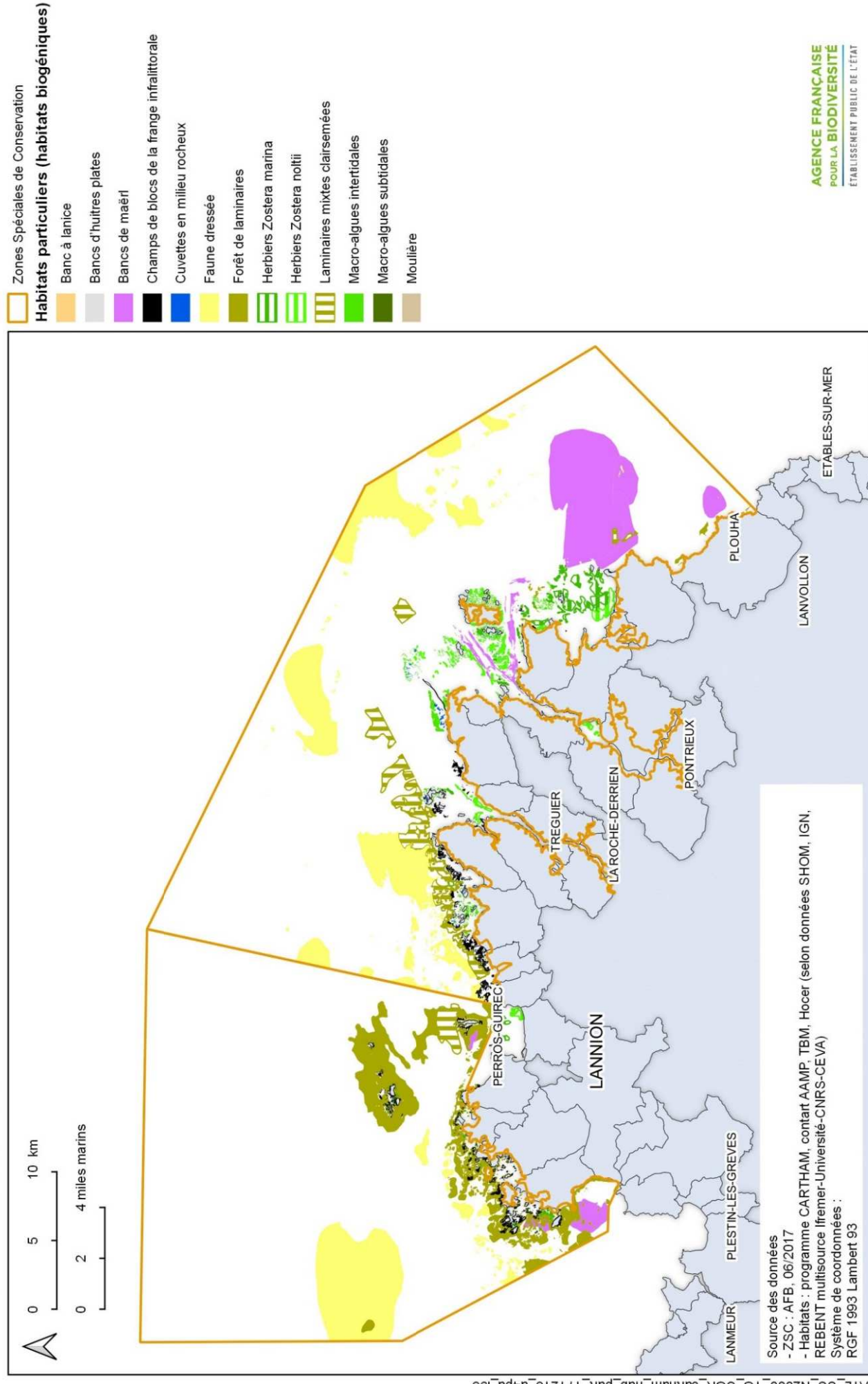


SITES NATURA 2000 DE TRÉGOR - GOËLO ET DE LA CÔTE DE GRANIT ROSE - SEPT ÎLES

Habitats particuliers

ÉDITÉE LE :

4/2018

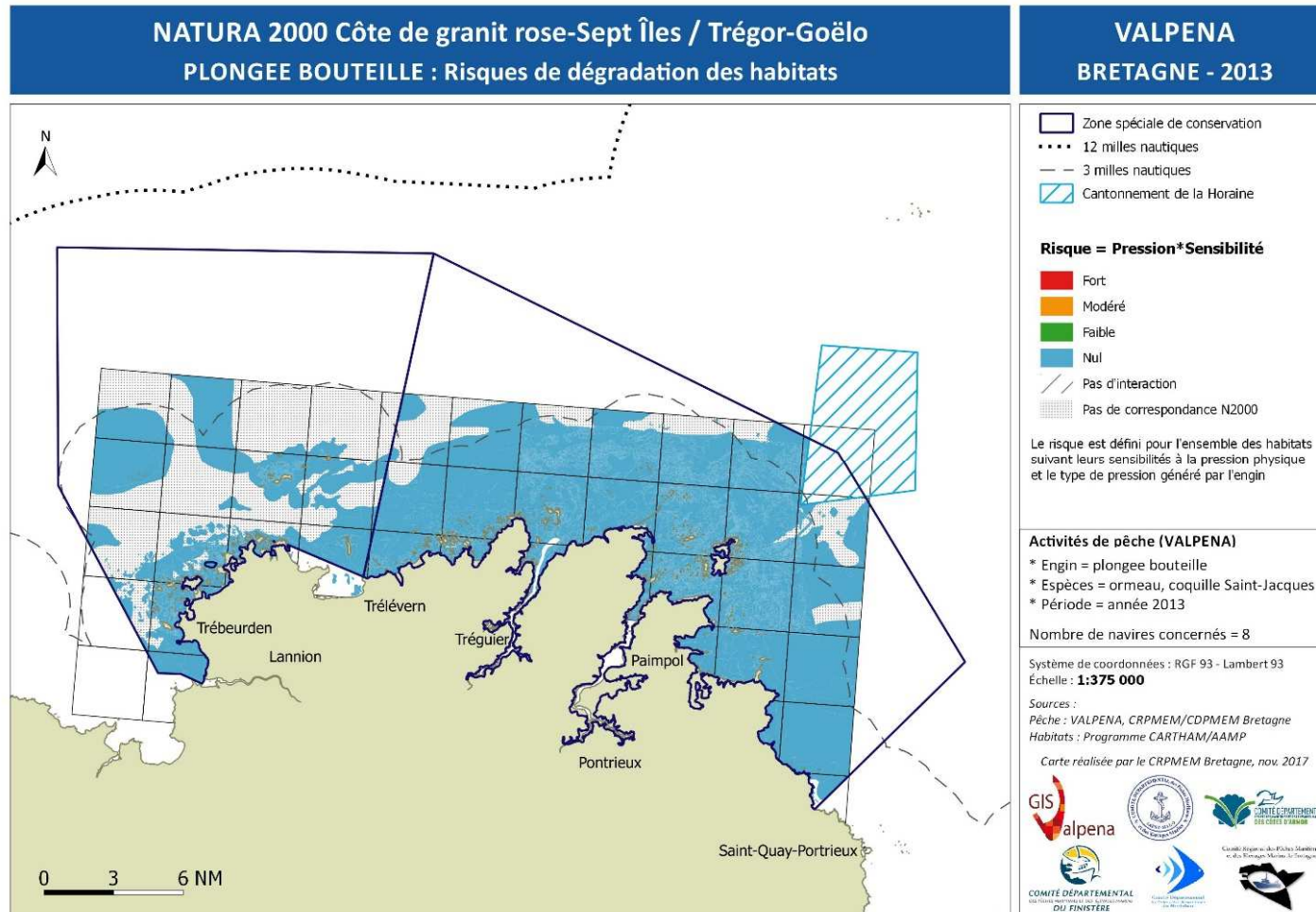


1. Présentation du contexte

2. Résultats de l'analyse de risques

Résultats de l'analyse de risques

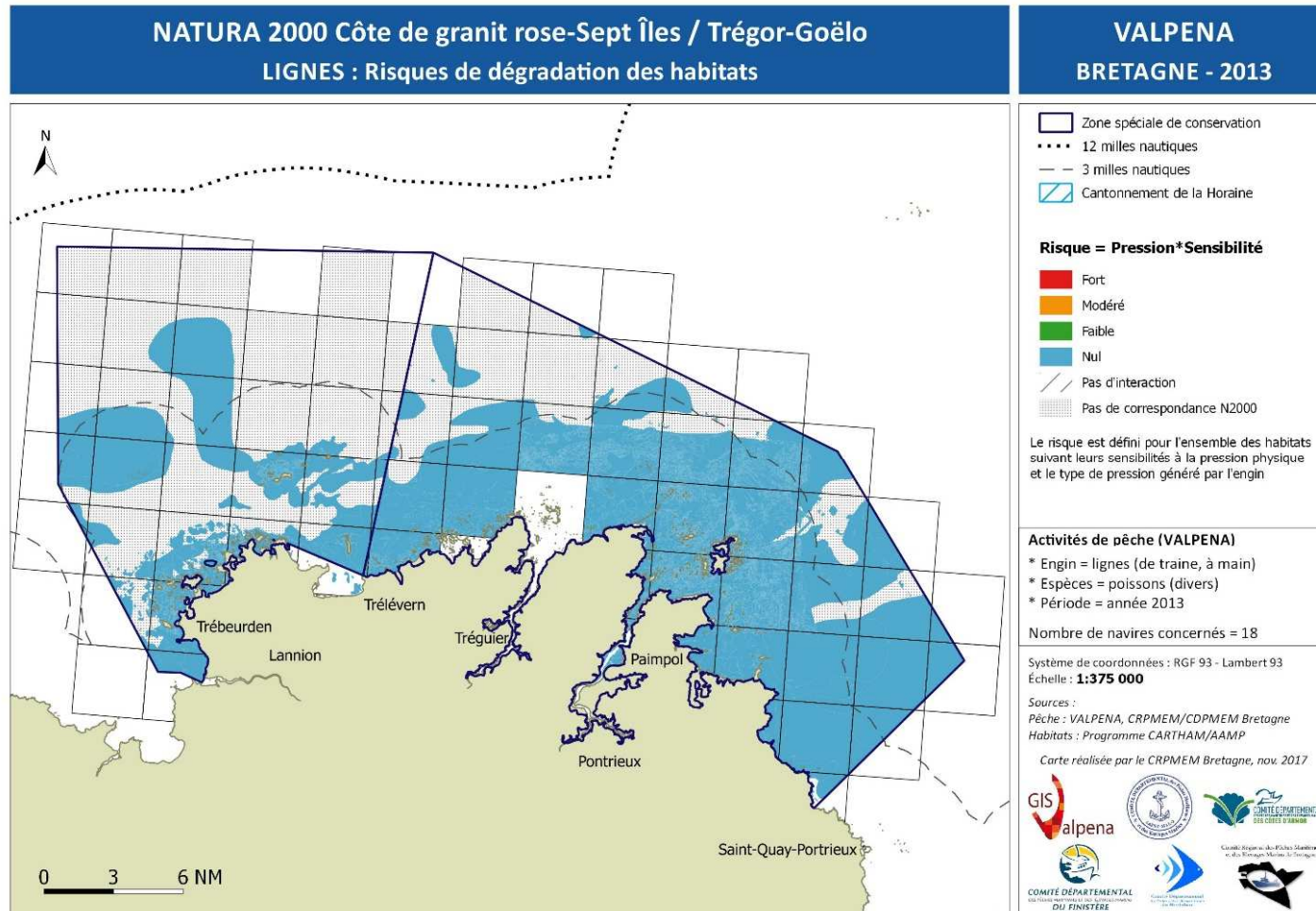
Plongée bouteille



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

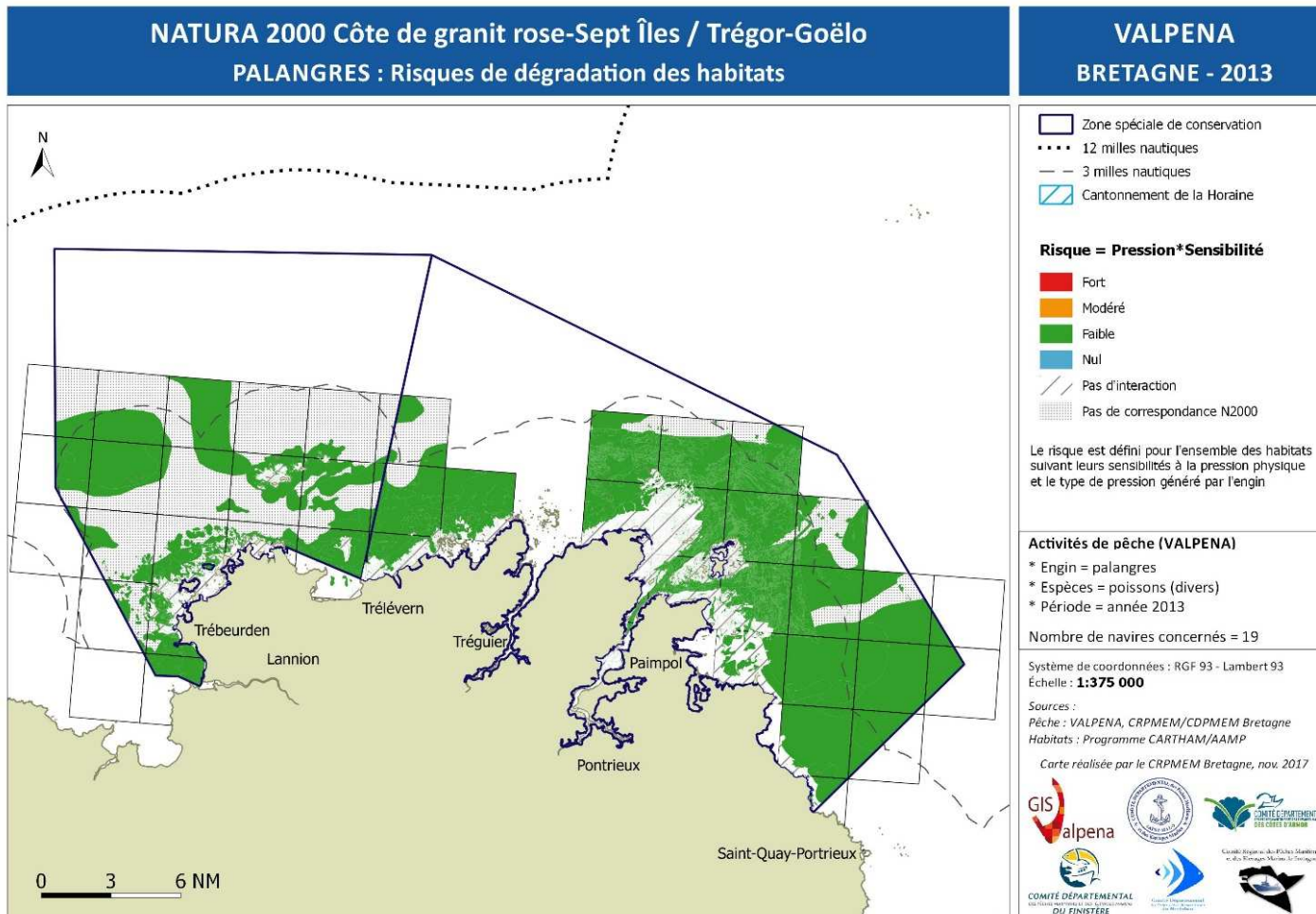
Lignes



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

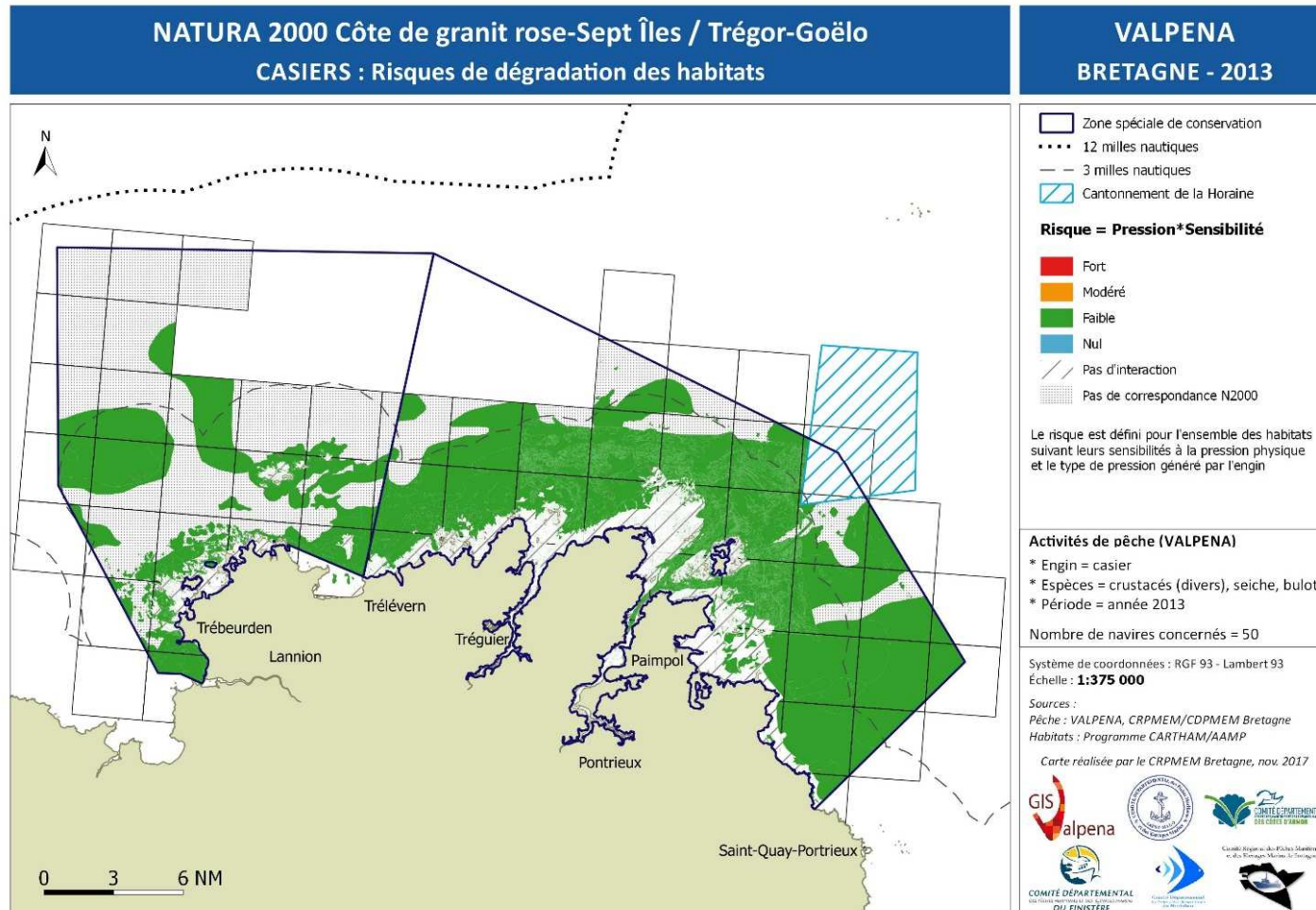
Palangres



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

Casiers



➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

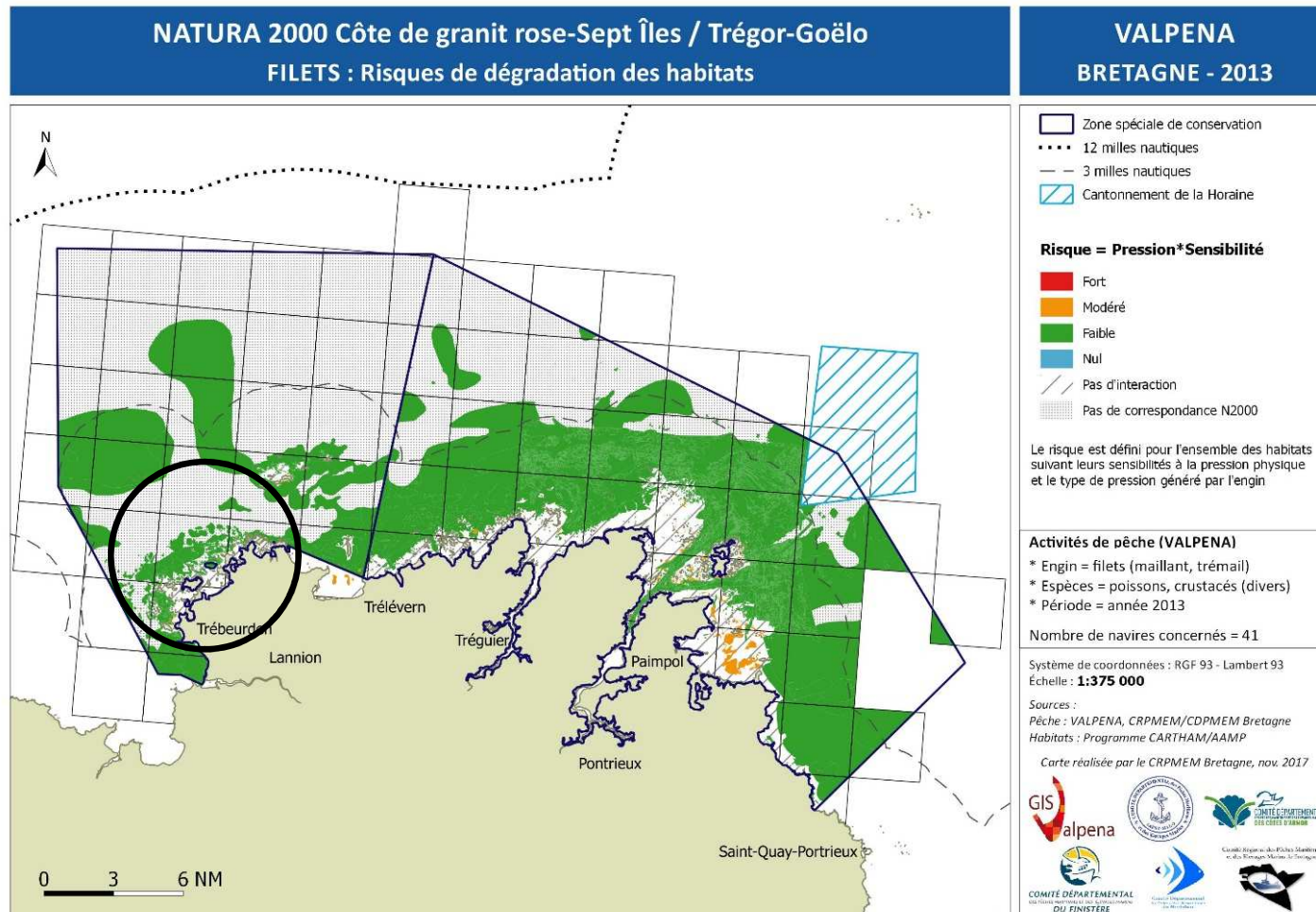
Chalut à lançons

- Métier de pêche pratiqué par moins de 5 navires (d'après données VALPENA) : cartes non diffusable
- Chalut spécifique, très léger qui effleure le fond
- Risques nuls ou faibles sur les habitats
- Absence d'interaction avec les habitats les plus sensibles (roches, maërl, herbiers...) confirmé par des enquêtes auprès des professionnels concernés

➔ Absence de proposition de mesure

Résultats de l'analyse de risques

Filets



Proposition de mesure pour les herbiers de zostères (risque modéré)

Résultats de l'analyse de risques

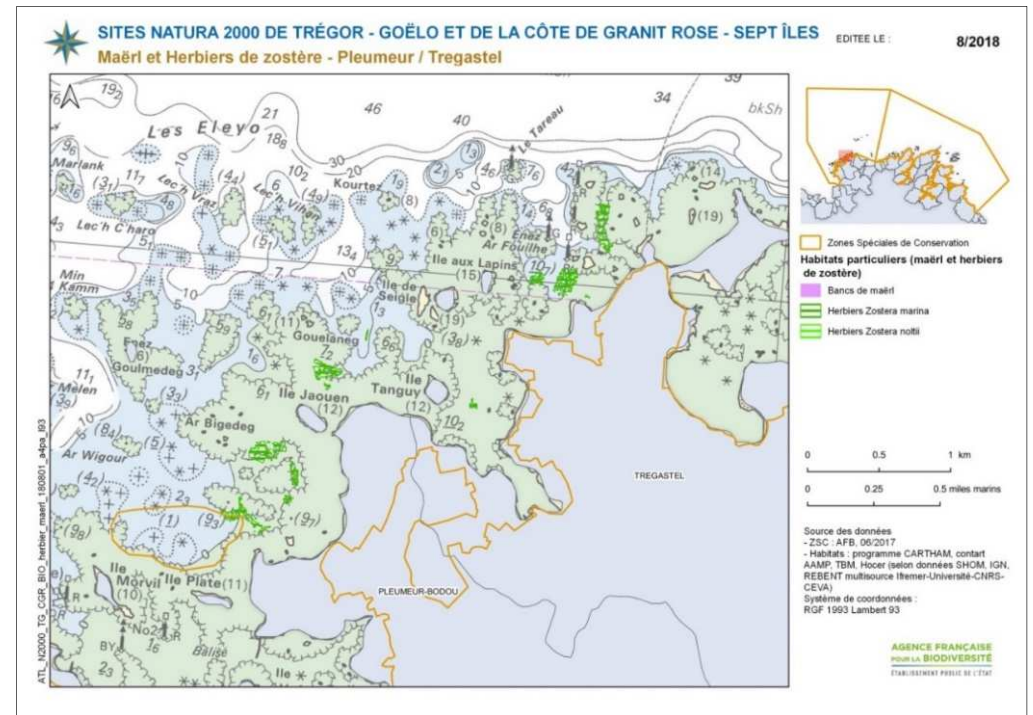
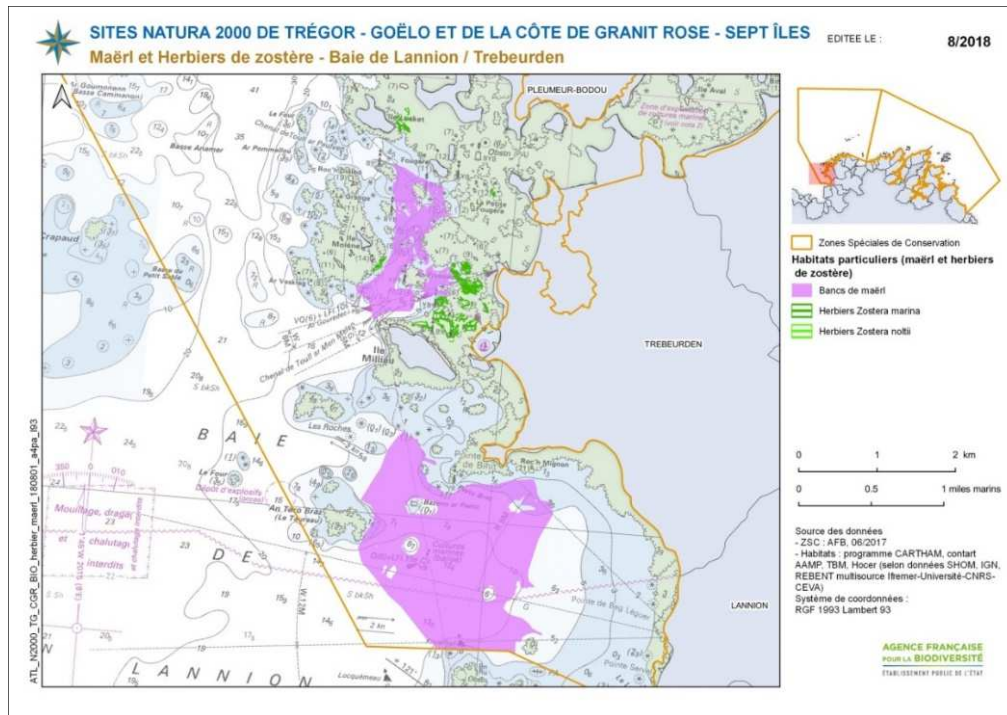
Filets [herbiers] : proposition de mesure

- Proposition de mesure

Des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques de cet habitat sont jugées suffisantes et seront menées auprès des professionnels.

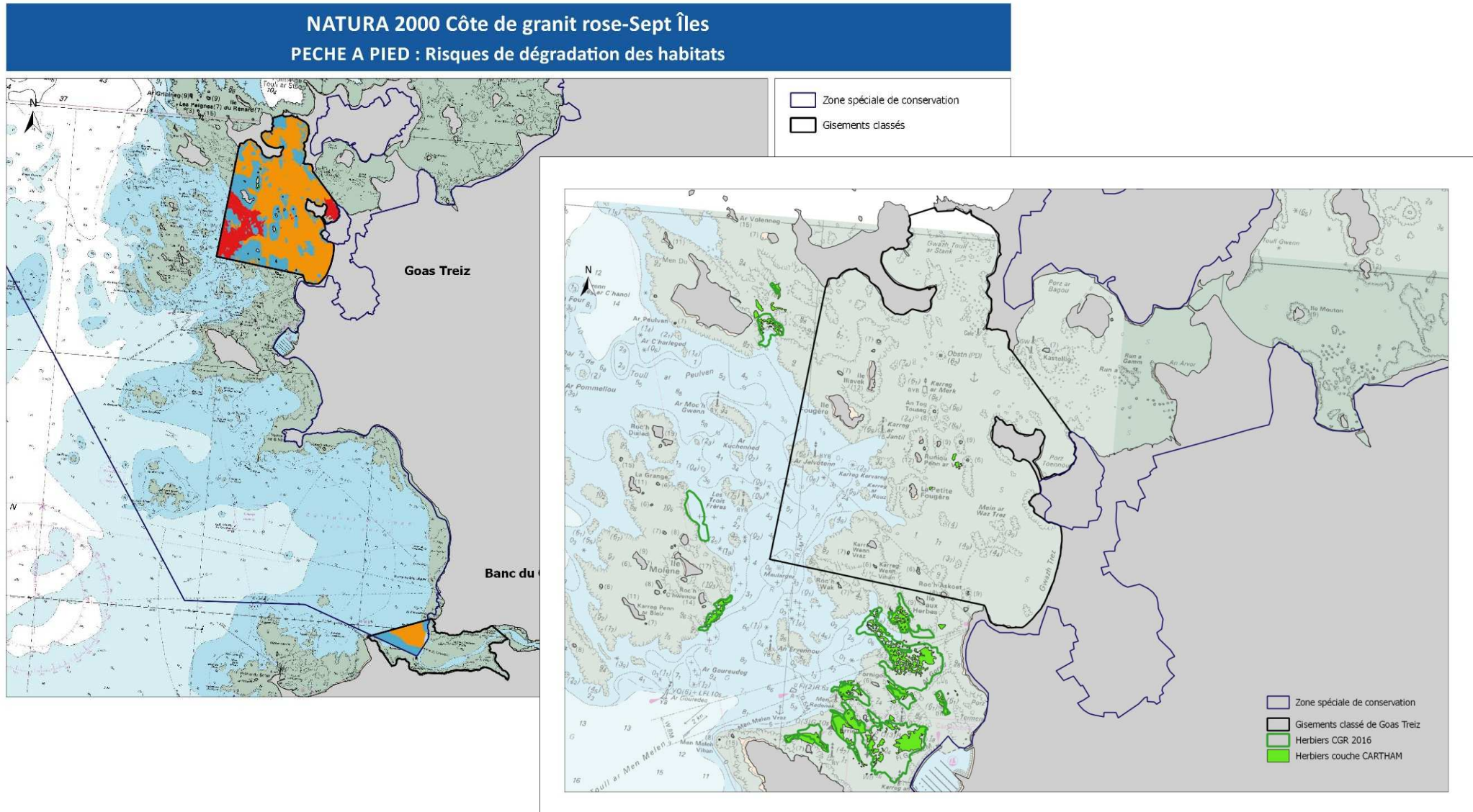
- Modalités de mise en œuvre

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)



Résultats de l'analyse de risques

Pêche à pied (risques potentiels – périmètres des gisements)



Proposition de mesure pour les herbiers de zostères (risque fort)

Résultats de l'analyse de risques

Pêche à pied [herbiers] : proposition de mesure

- **Proposition de mesure**

- Absence de pêche professionnelle avérée dans les herbiers
- Présence de gardes-jurés du CDPMEM 22 (information et contrôle)

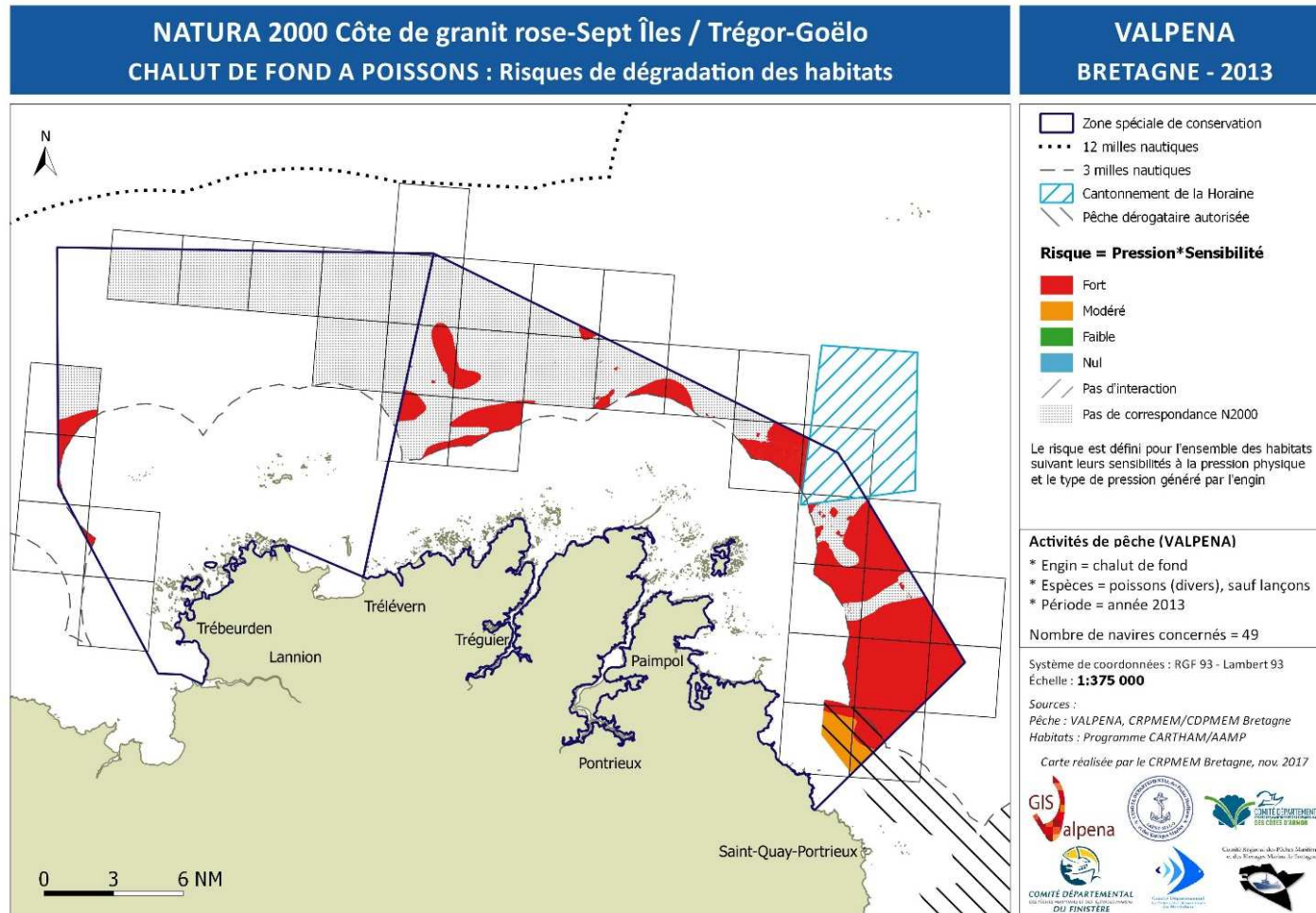
- Des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques de cet habitat sont privilégiées dans un 1^{er} temps et seront menées auprès des professionnels, pour s'assurer de l'absence d'activité dans l'habitat.

- **Modalités de mise en œuvre**

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à poissons

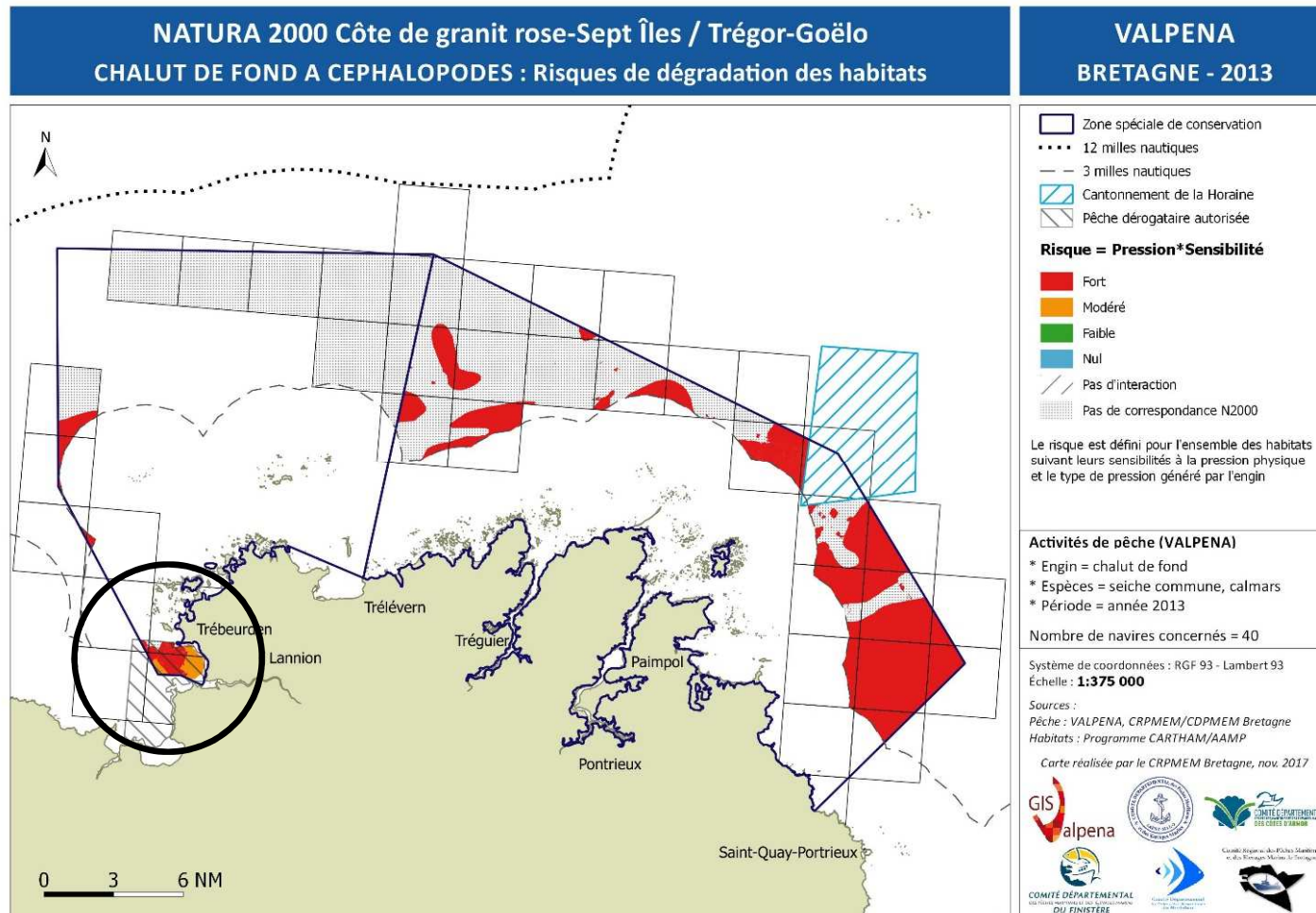


Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts de fond à céphalopodes



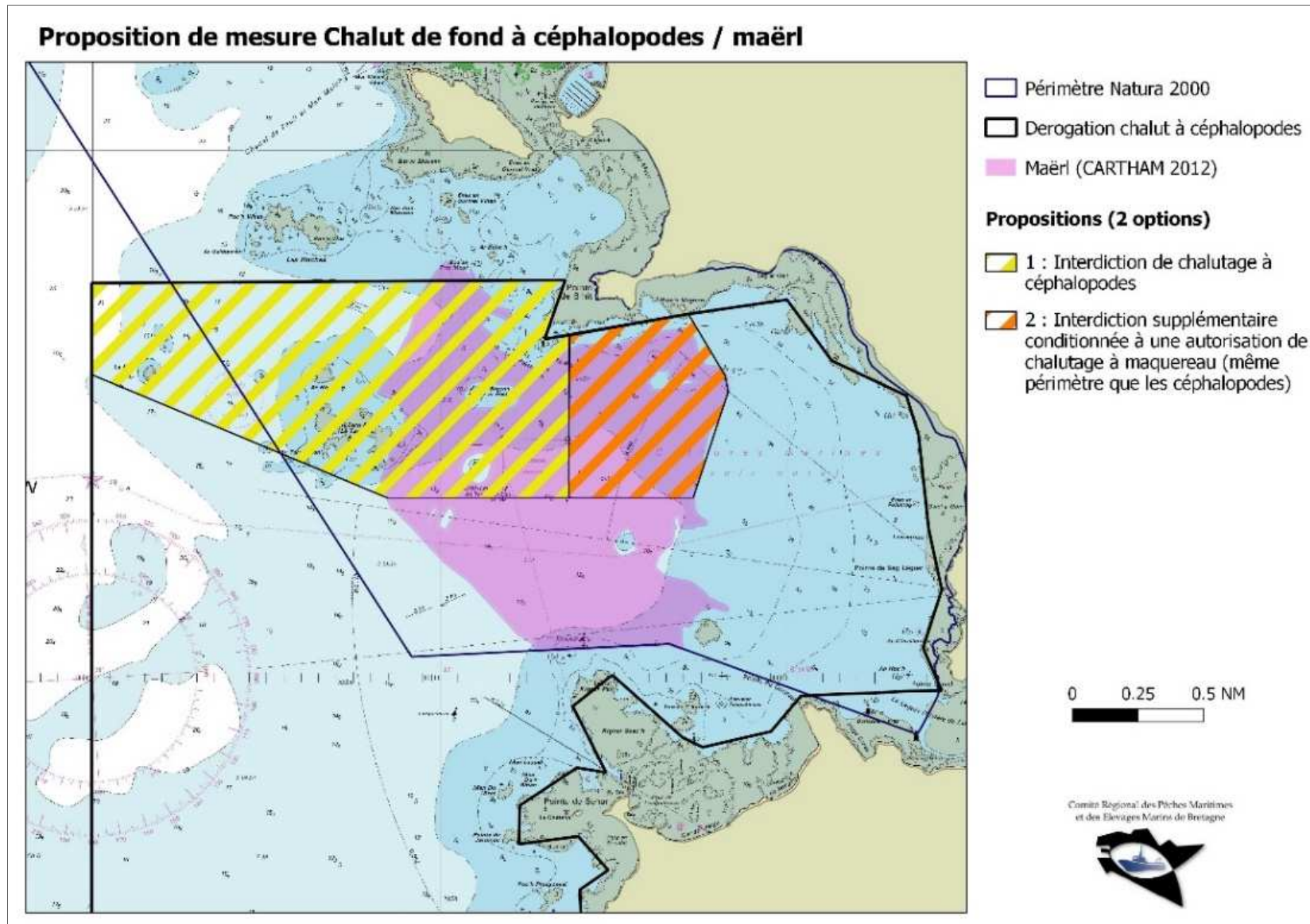
Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)

Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

Résultats de l'analyse de risques

Chalut à céphalopodes [maërl] : proposition de mesure



Résultats de l'analyse de risques

Chalut à céphalopodes [maërl] : proposition de mesure

▪ Proposition de mesure

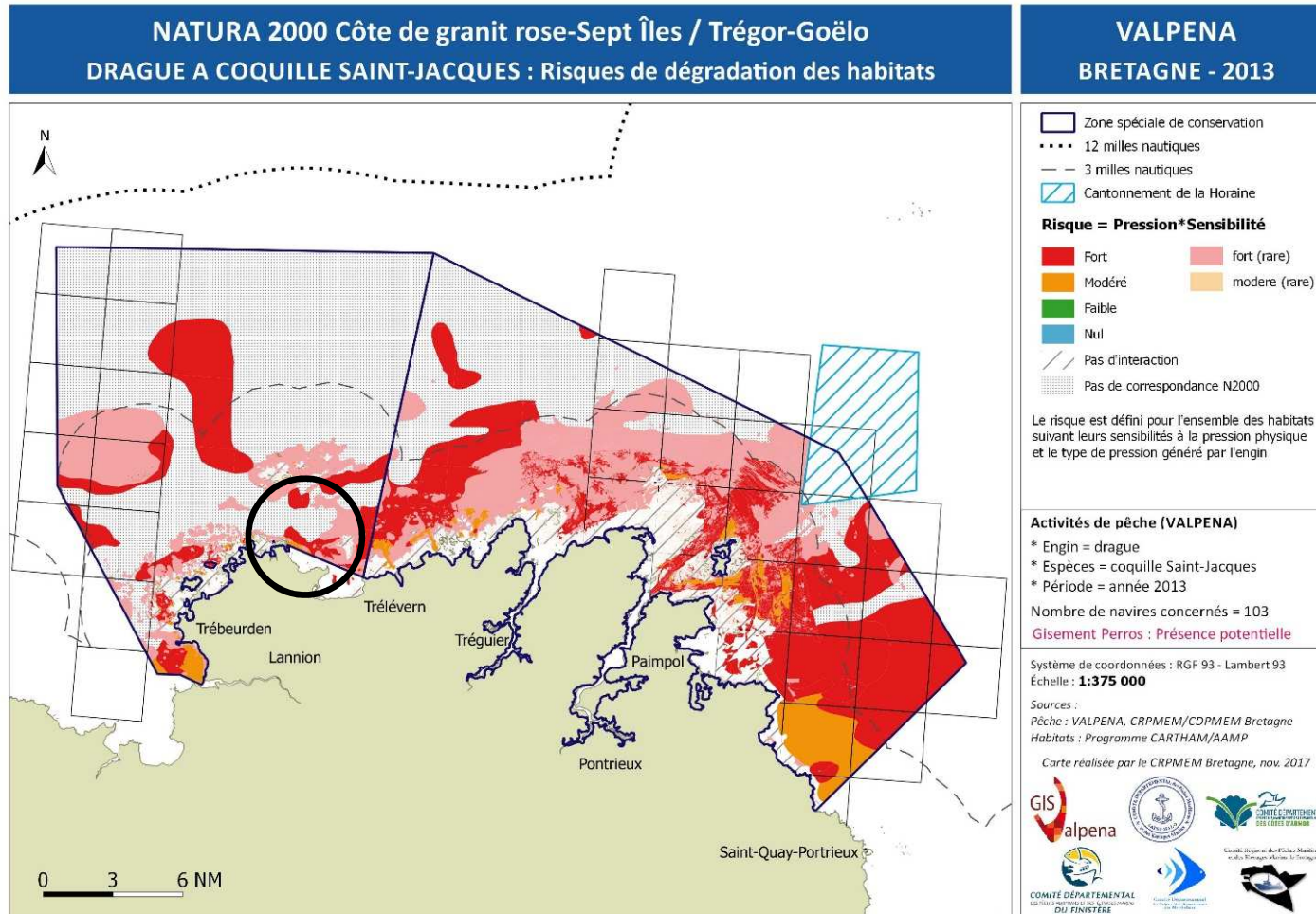
- Réduction de la zone de dérogation de chalutage pour exclure une partie du maërl, selon 2 options :
 1. Redéfinition de la zone de dérogation, en excluant le périmètre 1
 2. Exclure, en complément, le périmètre 2. En contrepartie, souhait d'une dérogation de chalutage à maquereau sur le même périmètre réduit (chalut n'interagissant pas avec les fonds, qui n'engendrera pas de pression supplémentaire)
- Suivi de l'habitat et de l'activité pour évaluer la pertinence et l'efficacité de la mesure
- Souhait des professionnels d'être associés aux échanges en cas d'évolution de la concession d'élevage de moules

▪ Modalités de mise en œuvre

- A définir par la DIRM NAMO en lien avec la DML 22 (modification de l'arrêté 44/98, régime d'autorisations administratives)
- Mise en œuvre possible en 2 temps : proposition 1 dès que possible, puis proposition 2 à condition de disposer d'une autorisation de pêche du maquereau.

Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille Saint-Jacques (risques potentiels – gisement Perros-Guirec)



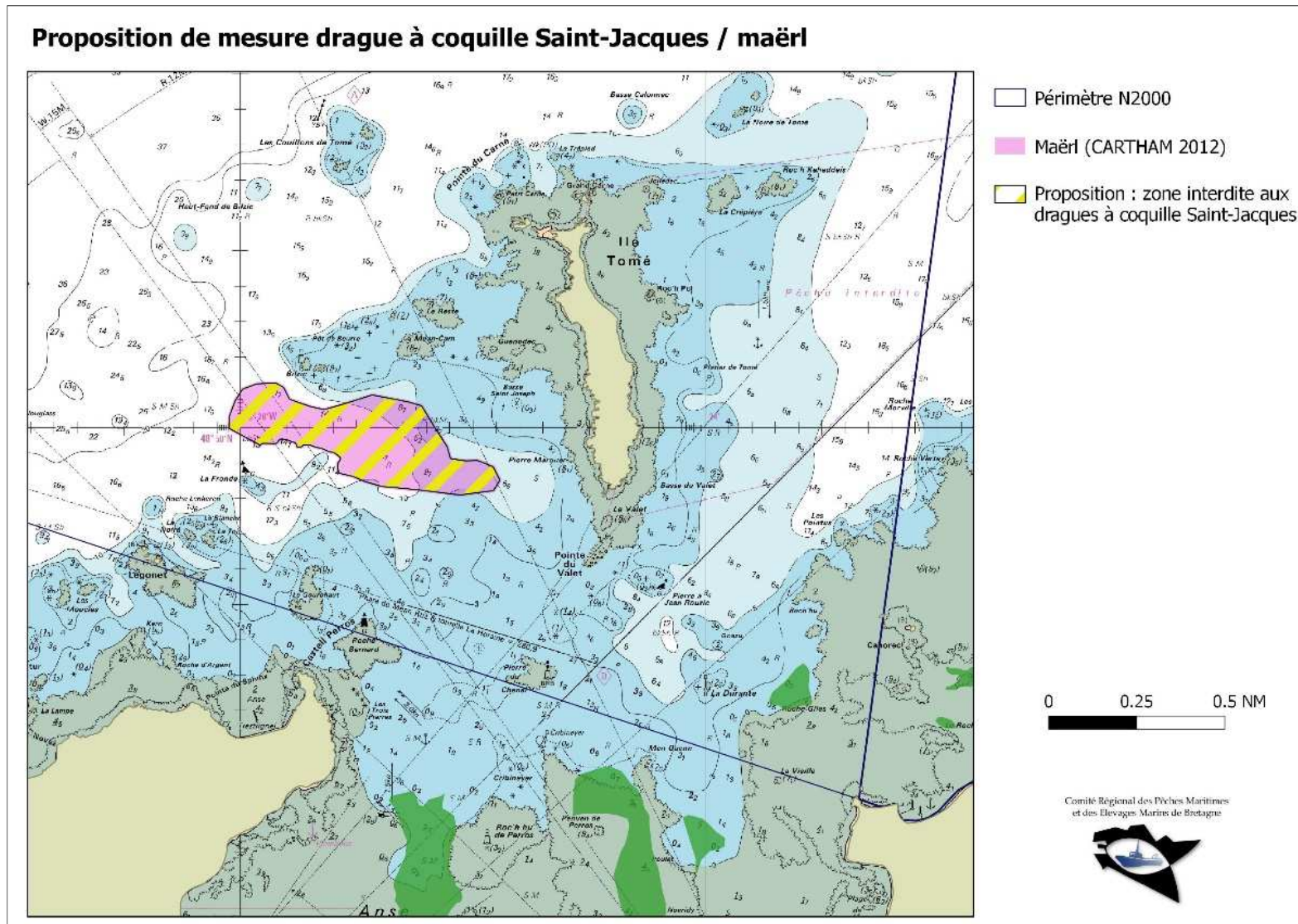
Proposition de mesure pour le maërl (risque fort)

Proposition de mesure pour les habitats rocheux (risque fort, accidentel)

Absence de proposition pour les sables grossiers et graviers (pas d'importance fonctionnelle particulière connue)

Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition de mesure



Résultats de l'analyse de risques

Drague à coquille St-Jacques [maërl] : proposition de mesure

- **Proposition de mesure**

- Proposition d'interdiction de pêche à la drague à coquille Saint-Jacques sur le banc de maërl de l'Île Tomé (basé sur la cartographie CARTHAM 2012)
- Souhait d'un suivi de l'habitat pour s'assurer de la pertinence et l'efficacité de la mesure (du fait de données de caractérisation du banc peu nombreuses)

- **Modalités de mise en œuvre**

A partir de la saison 2019-2020, inscription du périmètre interdit à la drague à coquille Saint-Jacques dans la délibération de la licence coquille Saint-Jacques des Côtes d'Armor.

Résultats de l'analyse de risques

Chaluts et drague à coquille St-Jacques [habitats rocheux] : proposition de mesure

- **Proposition de mesure**

- Concerne les interactions accidentelles des engins traînants avec les habitats rocheux (roches infralittorales et circalittorales)
- Interactions accidentelles et non-intentionnelles (faible probabilité d'occurrence)
- Des mesures réglementaires ne sont pas jugées nécessaires
- Des actions de sensibilisation seront menées (localisation et intérêts écologiques, nécessité de continuer à éviter ces habitats)

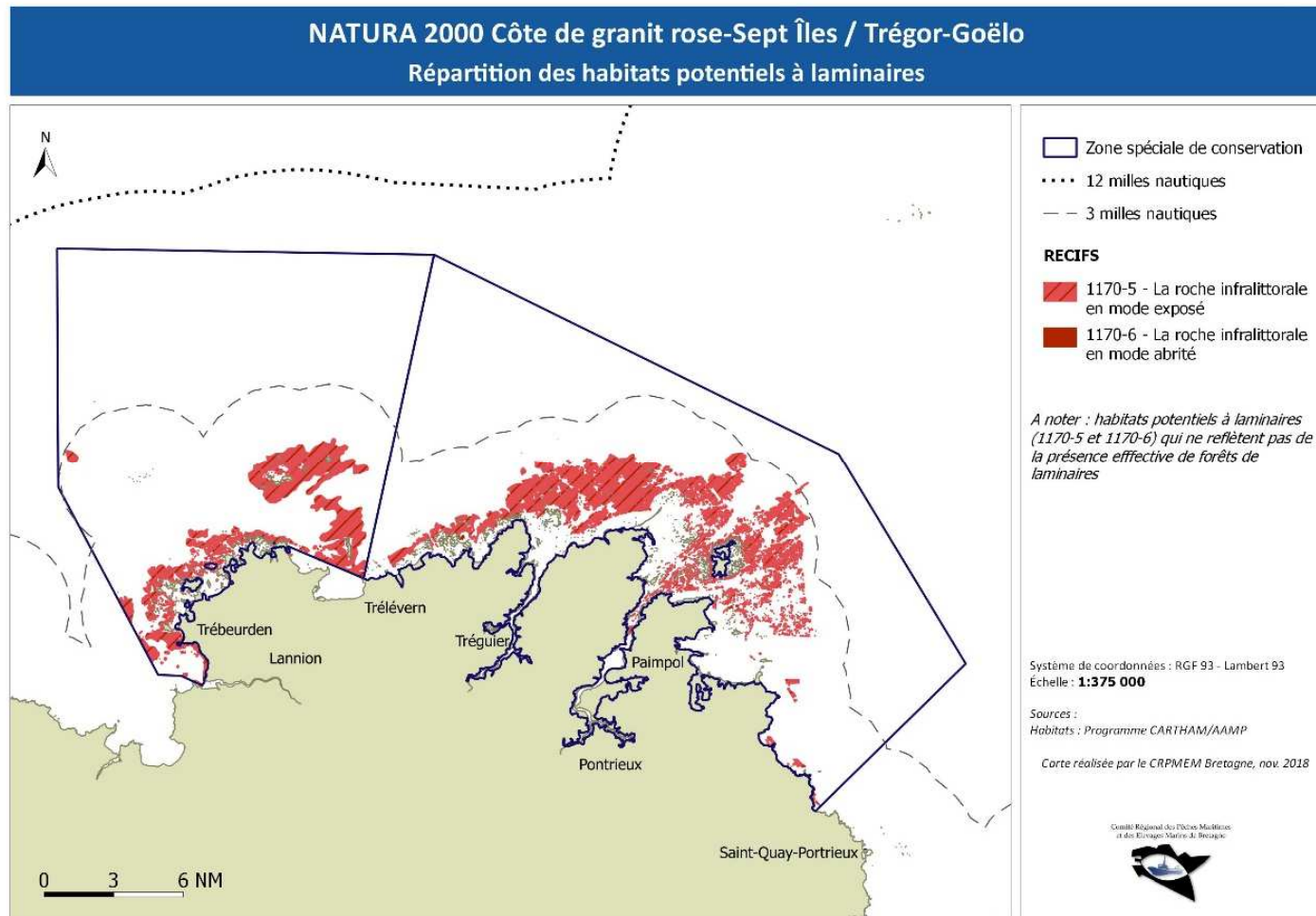
- **Modalités de mise en œuvre**

Sensibilisation via le projet RESPECT porté par le CRPMEM Bretagne (FEAMP, mesure 40)

Résultats de l'analyse de risques

Scoubidou à *Laminaria digitata* (habitats potentiels)

- Activité pratiquée à partir de 2018 (après l'analyse de risques) : risque potentiels



Proposition de mesure pour les habitats de roches infralittorales (risque modéré)

Résultats de l'analyse de risques

Scoubidou à *Laminaria digitata* : proposition de mesure

▪ Rappel de la réglementation

- Contingent régional fixé à 35 navires (scoubidou + peigne)
- Pratique du peigne non autorisée en Côtes d'Armor
- Période d'exploitation *L. digitata* : 15 avril – 15 octobre
- Depuis 2018 : sous-contingent de 4 licences en Côtes d'Armor
- Fixation d'une capacité annuelle de récolte (au regard des tonnages déclarés et des estimations de biomasse et avis d'Ifremer)
- Equipement obligatoire des navires d'une balise de géolocalisation (VMS)

▪ Proposition

- La gestion de l'habitat est menée au travers de la gestion de la ressource, en s'assurant d'une exploitation durable
- Au regard du bilan réglementaire, il est établi que la gestion actuelle répond aux objectifs de conservation de l'habitat; il n'est pas proposé de mesure complémentaire
- L'équipement VMS permettra un suivi plus fin de l'activité et des zones exploitées

▪ **Projets Algues de rive (CRPMEM)**

- Activité de récolte non traitée dans l'Analyse de risques (non prévu par la méthode)
- **Biomasse Algues** (CRPMEM, 2016-2018) : évaluation et gestion de la biomasse exploitable en algues de rive
- **AGRID** (CRPMEM, FEAMP 2019-2021) : amélioration des connaissances sur les algues de rive et leur récolte pour une gestion durable

▪ **Projet RESPECT (CRPMEM)**

- pRogramme d'Eco Sensibilisation associant les PEChours professionnels breTons
- FEAMP 2018-2020 (mesure 40), partenariat entre les 5 comités des pêche bretons
- Sensibilisation des pêcheurs professionnels aux enjeux de préservation des habitats et espèces (développement de plusieurs outils de communication)



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ



Merci de votre attention



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

